

tie de ce travail, en recueillant des données statistiques, mais nous croyons que ce travail devrait être agrandi, et que nous ne devrions pas recueillir simplement les données statistiques que le ministre de l'agriculture s'est procurées jusqu'à présent, mais que nous devrions avoir des rapports des différents conseils provinciaux d'hygiène et inclure ces rapports dans le nôtre—non seulement des rapports touchant la statistique vitale, mais aussi la statistique mortuaire, ainsi que la statistique des naissances, mariages et décès, et des rapports au sujet de ces maladies zymotiques qui sont si destructives, non seulement dans les villes, mais encore dans les localités rurales.

Le gouvernement fédéral fait aujourd'hui un peu plus que ce travail statistique; nous avons une branche pour l'analyse des aliments falsifiés. Ce travail se fait réellement dans le but de prévenir les maladies. Le gouvernement fédéral s'occupe donc présentement de deux branches de ce travail important, bien que dans une mesure moindre qu'il devrait le faire, suivant nous. Si, en vertu du mode fédéral, nous avons le droit de nous occuper de certaines branches de la question, pourquoi n'irions-nous pas un peu plus loin et ne nous occuperions-nous pas de celles qui sont aussi nuisibles à la santé, sinon plus, que la falsification des aliments. Il me semble qu'en agissant ainsi, nous n'empiéterions pas sur les droits des provinces. Quand même ce serait empiéter dans un certain sens sur les droits des provinces, je crois que les législatures provinciales et fédérales pourraient s'entendre, pour faire en commun ce travail beaucoup plus efficacement qu'il n'est fait aujourd'hui.

Notre législation sanitaire est encore dans l'enfance; mais en dépit de cela, je crois que l'on a déjà accompli beaucoup de bien. Nous croyons que le quart au moins des décès qui arrivent dans le pays pourraient être prévenus, si nous nous occupions de cette question sur une plus vaste échelle et demandions la coopération des médecins du pays. Si nous pouvions prévenir un décès sur quatre, cela équivaut, comme l'a dit mon honorable ami, à une épargne annuelle de 20,000 existences pour le pays. Si nous pouvions au moyen d'un mode et par un arrangement judicieux comme ceux suggérés par mes honorables amis les députés de Middlesex-ouest (M. Roome) et de Shelburne (le général Laurier), prévenir 20,000 décès par année, combien ce serait mieux pour l'Etat que l'importation de 20,000 immigrants! Ceux qui vivent présentement dans notre pays, qui connaissent ses us et coutumes, sont formés à tout ce qui les met en état d'accroître la prospérité du pays et de rendre la vie facile au Canada. Je dis donc que la conservation de ces existences serait d'une valeur beaucoup plus grande que l'importation du même nombre de personne de n'importe quel pays. Outre cela, nous épargnerions beaucoup de souffrances et nous conserverions à l'Etat le grand nombre de jours de travail qui sont perdus chaque année, par suite des maladies provenant de causes que l'on peut détourner. Si les médecins éminents qui ont cité des chiffres pour prouver que chaque décès qui a lieu dans le pays est précédé d'environ vingt jours de maladie ont raison, nous pouvons alors comprendre la somme de travail perdu par suite de ces maladies. Si nous pouvions prévenir cette perte de travail dont j'ai parlé, cela représenterait pour l'Etat une épargne de plus de vingt millions de piastres par année, et si nous dépensions cinq mil-

lions de piastres pour perfectionner ce mode d'hygiène, je suis sûr que nous ferions tout ce que le pays attend de nous à présent, et il y aurait encore un gain annuel pour l'Etat d'au moins quinze millions de piastres. Une institution comme celle dont j'ai parlé, nous mettrait en mesure de combattre beaucoup plus efficacement ces maladies qui détruisent la vie humaine.

Si nos efforts dans ce sens portaient les mêmes fruits que dans les autres pays, nous préviendrions beaucoup de ces souffrances qui ruinent prématurément l'organisation humaine.

Il n'y a pas de doute que la maladie, lorsque le cas est très grave, tend à abrégier la vie du patient, et, même après avoir recouvré la santé, la constitution n'est pas aussi forte qu'auparavant. Il importe donc que l'Etat établisse un bureau d'hygiène ou une institution, qui opérerait avec les bureaux d'hygiène établis dans les provinces contre les dangereuses maladies qui courent aujourd'hui.

Un fait qui sera admis par tout médecin dans cette chambre, c'est que la diphthérie, qui est une des maladies les plus dangereuses que nous ayons en Canada, pourrait être diminuée de 50 pour cent, si l'on adoptait les précautions requises pour en empêcher la propagation et pour la maîtriser dans toute localité où elle s'implante. De plus, si nous faisons ce que ferait un bureau d'hygiène comme celui que nous proposons, et si nous recherchions les causes locales de la diphthérie, il faudrait soumettre à l'analyse scientifique l'eau que nous buvons et s'enquérir des conditions qui ont pu engendrer la maladie.

L'établissement d'un bureau d'hygiène comme l'a recommandé l'honorable député, entraînerait peut-être aussi la fondation d'un institut pour étudier les animalcules, rechercher les causes des maladies zymotiques et les meilleurs moyens de s'en préserver ou de s'en guérir.

Il est établi que, dans toutes les localités où il y a des bureaux d'hygiène bien organisés, il n'y a pas un seul cas de diphthérie, tandis qu'il y en avait plusieurs auparavant. Ce changement doit être attribué en grande partie au fait que les bureaux d'hygiène se sont perfectionnés, que les municipalités se sont imposées l'obligation de rapporter aux bureaux d'hygiène toute maladie contagieuse dès qu'elle se déclare, et que cette maladie reçoit de suite le traitement requis.

Mais nous n'avons pas un recueil de données statistiques, indiquant les lieux les plus infectés, les causes des maladies, comment ces causes pourraient être supprimées, et ce qui devrait être fait pour maîtriser toute épidémie dès qu'elle se déclare. C'est ce qui pourrait être fait à l'égard de la variole, de la fièvre scarlatine, de la diphthérie, de la coqueluche et autres maladies épidémiques qui sévissent dans le pays et produisent des effets si destructifs.

Le gouvernement fédéral devrait, selon moi, s'occuper de cette question. Je crois que sa juridiction s'étend jusque là d'après l'acte constitutionnel de l'Amérique Britannique du Nord; mais s'il n'avait pas cette juridiction, il serait grandement temps d'amender la constitution de manière à le mettre en état de coopérer avec les gouvernements provinciaux dans l'élaboration d'une organisation qui se chargerait du travail hygiénique que je viens de recommander.

Une telle organisation produirait, selon moi, les plus importants résultats; elle nous exempterait de beaucoup plus de dépenses qu'on ne serait porté